



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07

45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 26.03.2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 19 mars 2019.

PRÉSENTS : M. Christian BOIS, Maire, M. Joël CORJON, Mme Murielle CHEVRIER, M. François GIRAUDET, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Chantal ARCHAMBAULT, M. Thierry MACHEBOEUF, M. Dominique GIRAUDON, Mme Elisabeth MALNOU, M. Nicolas FOUQUET LAPAR, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Céline MAZE, M. Olivier SILBERBERG, M. Frédéric CHARMOY, Mme Evelyne BERTHON, Mme BONA, Mme CHOMIOL, Mme Françoise GRIVOTET, M. Thierry CHARPENTIER, Laurent ASSELOOS, Mme DELCROS, Mme Dominique LHOMME, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés avec procuration :

Mme Marie-Agnès BONNAIRE

donne pouvoir à

Mme MARSY

M. BAUBAULT

donne pouvoir à

M. BOURGOGNE

M. Alexandre LANSON

donne pouvoir à

M. CHARPENTIER

M. Pascal LANSON

donne pouvoir à

Mme LHOMME

Secrétaire : Mme BONA

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2019

Mme GRIVOTET indique qu'elle s'abstiendra car les compte rendu de commission intégrés dans le procès verbal ne reflètent pas ce qu'il s'est passé lors de ces réunions.

Mme LHOMME est d'accord.

Le procès verbal est adopté avec 22 voix POUR et 7 abstentions.

DECISIONS DU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Objet de la décision	Montant de la présente décision du maire
DE-2019-FIN-005 8/03/2019	DECISION DU MAIRE PORTANT DECISION DE BAUX DE LOCATION POUR LES PAVILLONS SITUES 8 RUE DES CAPUCINS ET 21 BIS ROUTE DE SANDILLON	*bail relatif à un logement de fonction et un garage d'une surface utile totale de 91,60 m2, sis 8 rue des Capucins à Saint-Jean-le-Blanc, avec Madame Anita ANDRE, pour une convention précaire d'un an renouvelable tacitement à compter du 1 ^{er} mars 2019 * bail relatif à un logement de fonction et un garage d'une surface utile totale de 173,03 m2 et un terrain de 1 025 m2, sis 21 bis route de Sandillon, à intervenir avec Monsieur Nicolas CRAMPE et Madame Gwenaëlle RICHARD, pour une convention précaire d'un an renouvelable tacitement à compter du 20 mai 2019	* loyer de 750 € / mois hors charges et hors taxes. * loyer de 820 € / mois hors charges et hors taxes.
DE-2019-FIN-003 15/03/2019	DECISION DU MAIRE PORTANT DECISION DE BAIL DE LOCATION AVEC L'ASSOCIATION France ALZHEIMER POUR DES LOCAUX SITUES AU 7 LEVEE DE LA CHEVAUCHEE	La signature d'un bail relatif à des locaux d'une surface utile brut de 114,70 m2, sis 7 levée des Capucins à Saint-Jean-le-Blanc, à intervenir avec le représentant de l'association France Alzheimer, pour une convention du 4 mars 2019 au 3 mars 2022	loyer de 750 € / mois hors charges et hors taxes.

Mme Grivotet demande, concernant le loyer Alzheimer, s'il y a toujours la subvention du CCAS qui compense. Monsieur BOIS indique qu'il y effectivement une subvention mais ce n'est pas en compensation du loyer.

Mme GRIVOTET indique qu'il n'y a pas tous les marchés indiqués dans le tableau des décisions du maire présenté à chaque conseil. Elle a épluché toutes les factures des travaux à Montission et elle a vu des marchés énormes qui n'ont jamais été mentionnés. Elle estime qu'ils devraient être inscrits systématiquement en conseil municipal comme cela est fait à la Métropole.

Elle cite par exemple une facture faite à CLAVITECH pour 10 530 € qui n'est jamais passée en Conseil.

Elle demande quelle est la règle, quelles décisions sont inscrites et lesquelles ne sont pas inscrites et pourquoi.

Monsieur BOIS lui donnera les renseignements ultérieurement.

Elle rappelle qu'au conseil du 23 avril 2014, lorsqu'elle s'est étonnée du montant seuil des délégations, Monsieur CORJON avait répondu que les règles du marché public seraient respectées et que l'information sur la passation des marchés serait donnée en conseil municipal.

Monsieur CORJON souligne que normalement tout acte, issu des procédures des marchés publics, signé par le maire doit être répertorié. Mme GRIVOTET indique qu'elle a fait un gros travail de vérification et tout n'est pas répertorié.

Elle a demandé lors du dernier conseil, qu'on lui fournisse les rapports qui ont été faits sur le choix des architectes pour les travaux à Montission. Dans un courrier qui lui a été adressé, on lui a répondu qu'il y a eu 3 architectes qui ont répondu (CS architecture, Jousset et Atelier du Centre). Elle estime que cette information n'est pas suffisante. Dans ce même courrier on lui a indiqué qu'il était impossible de publier les dossiers de candidature ainsi que le détail technique et financier des offres afin de protéger le secret industriel et commercial. Elle s'est renseignée auprès de la Préfecture et elle affirme qu'elle a le droit d'avoir accès à l'étude comparative des 3 architectes

qui ont postulé pour la réhabilitation de la Salle de Montission. Monsieur BOIS lui répond qu'on lui a fourni déjà des renseignements et qu'on lui en donnera des supplémentaires ultérieurement. Elle indique que cela fait 4 ans qu'elle les demande.

Monsieur CHARPENTIER souligne que lors de l'appel d'offres concernant la gestion du centre de Loisirs tout était carré. Les dossiers des candidats étaient sur table et on pouvait choisir car il y avait tous les éléments. Il demande pourquoi on ne fait pas la même chose quand il s'agit de travaux.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 5 MARS 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 14 mars 2019)

Mme MARSY présente le compte rendu :

ORDRE DU JOUR :

I – EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE

II – SOIRÉE HONNEUR AUX FEMMES

III – BILAN 2018 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

IV – AFFAIRES DIVERSES

I – EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE

⇒ Organisation de la période d'exposition par les membres de la Commission :

- Jeudi 14 mars : tirage au sort des salles à 10h
- Jeudi 14 mars : montage à partir de 14h
- Vendredi 15 mars : réunion des membres de la Commission des Affaires Culturelles à 16h45 pour voter pour les Prix de la Ville (peinture/sculpture)
- Vendredi 15 mars : vernissage à 18h avec remise des Prix de la Ville et des Bozarts
- Samedi 23 mars : réunion des membres de la Commission des Affaires Culturelles à 16h45 pour le dépouillement des votes du public (adulte/jeune)
- Samedi 23 mars : remise des Prix du public à 18h
- Dimanche 24 mars : démontage de l'exposition à partir de 18h

- Les permanences au public seront assurées par les membres de la Commission des Affaires Culturelles.

II – SOIRÉE HONNEUR AUX FEMMES

⇒ Organisation de la soirée « Honneur aux femmes » par les membres de la Commission :

- Vendredi 22 mars :
 - Installation de la salle de 10h à 12h
- Arrivée des membres de la Commission à 18h
- Ouverture des portes à 18h30

- Vérification des billets et remise des tickets repas au public
- Accueil des spectateurs pour le repas par les membres de la Commission + personnel communal à 20h
- Distribution des repas par les membres de la Commission + personnel communal
- Rangement de la salle après le deuxième spectacle

- Avec la participation de l'association SPO par la réalisation d'une exposition photo intitulée « portraits de femmes »

III – BILAN 2018 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

➤ Fréquentation et nombre de prêts :

	2017	2018	Constat
Nombre d'inscrits actifs	946	1114	+17.7%
Prêts aux particuliers	33 032	34 945	+5.8%
Prêts aux collectivités	900	900	-

➤ Animations

⇒ Avec la petite enfance :

- 2 séances/mois à la bibliothèque avec la Crèche familiale
- 4 séances/an avec les micro-crèches privées

⇒ Avec les scolaires : 47 séances

- Prix des Incorruptibles : 4 accueils pour chacune des 6 classes
- Nouveauté 2018 : depuis la rentrée de septembre, accueil des classes de Demay-Vignier (17 rdv entre septembre et décembre)
- Accueils de CP : 6
- 4 séances/an avec les micro-crèches privées

⇒ Centre de loisirs :

- 4 accueils de 20 enfants

⇒ Séances de contes à la bibliothèque :

- De janvier à juin – samedi 17h – alternance des tranches d'âges (environ 180 enfants)
- Conte-concert de fin d'année (22 septembre) : 120 personnes
- D'octobre à novembre (environ 60 enfants)

⇒ Atelier d'écriture adulte – 2 juin – 13 participants

⇒ Enquête animalière – 26 mai (65 participants enfants et adultes)

⇒ Hors les murs en août - Square de la Chevauchée (peu de public)

⇒ Atelier découverte de la sophrologie pour adultes (octobre)

⇒ Atelier découverte de la sophrologie pour enfants (novembre)

⇒ Réception d'auteur jeunesse : Mimi Doinet

- 4 classes de l'école Demay-Vignier

☛ **Enquête de satisfaction ouverte au public du mardi 16 octobre 2018 au samedi 17 novembre 2018 :**

⇒ 77 réponses

- 87% de femmes / 13 % d'hommes
 - De moins de 18 ans = 10.5%
 - Entre 18 et 25 ans = 0%
 - Entre 26 et 45 ans = 35.5%
 - Entre 45 et 59 ans = 18.4%
 - 60 ans et plus = 35.6%
 - Etudiant(e) = 3.9%
 - Travailleur (euse) = 36.4%
 - Sans emploi = 5.2%
 - Retraité (e) = 33.8%
 - Autre = 10.4%
 - Non communiqué = 10.3%

Combien de fois allez-vous à la bibliothèque ?	
Plusieurs fois par semaine	5.2%
Une fois par semaine	32.5%
Une fois toutes les deux semaines	24.7%
Une fois par mois	33.8%
Moins souvent	3.8%

A quelle fréquence allez-vous sur le site web de la bibliothèque ?	
Plusieurs fois par semaine	0 %
Une fois par semaine	6.5%
Une fois toutes les deux semaines	3.9%
Une fois par mois	16.9%
Moins souvent	32.5%
Jamais	36.4%
Non exprimé	3.8%

Pour quelle raison allez-vous habituellement à la bibliothèque ?	
Pour y passer mon temps libre	14.3%
Pour y étudier	0%
Pour y emprunter des documents	80.2%
Autre (animations, conseils, lire...)	5.5%

Les horaires de la bibliothèque vous conviennent-ils ?	
Oui, parfaitement	37.7%
Plutôt oui	50.7%
Ni oui ni non	2.6%
Plutôt non	6.5%
Non, pas du tout	2.5%
Ne sait pas	0%

Pistes d'optimisation concernant les horaires d'ouverture au public (sur 58 réponses)	
Pendant la pause méridienne (journée continue)	17.2%

En soirée (ouverture jusqu'à 19h)	43.1%
Autres remarques et suggestions	39.7%

Pistes d'amélioration de votre bibliothèque (sur 51 propositions)	
Mobilier	5.9%
Multimédia	3.9%
Installation d'une climatisation	5.9%
Boîte de retour de prêt	47%
Plus de personnel	9.8%
Animations	9.8%
Ludothèque	3.9%
Nouveautés	9.8%
Signalétique	2%
Vente des livres usagés	2%

IV – AFFAIRES DIVERSES

➤ AGENDA CULTUREL 2019-2020 :

- Organisation d'un Salon du champignon, le 26 et le 27 octobre 2019 aux Annexes du Château, sous réserve de condition météorologique favorable
 - Accord de la Commission des Affaires Culturelles

-----fin du compte rendu-----

Madame GRIVOTET félicite la commission culture pour la qualité de la prestation de la soirée « honneur aux femmes »

COMMISSION CONJOINTE TRAVAUX ET SECURITE DU 7 MARS 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 22 mars 2019)

M. GIRAUDET présente le compte rendu :

* **Budget investissement POLICE MUNICIPALE 2019** : achat d'appareils de verbalisation électronique (4 500 €), poursuite d'équipement en caméras de vidéoprotection (40 000 €), achat véhicule de patrouille (27 8000 €).

* **Budget investissement pôle cadre de vie et patrimoine 2019** : 2 413 775 €

- scolaire, périscolaire : halte garderie (changement du sol, peinture des murs), école élémentaire Jean Bonnet : isolation extérieure, travaux électriques pour installation de 2 clevertouch, désamiantage école élémentaire Jean Bonnet, visiophone sur le portillon du centre de loisirs rue du Moulin, suite des travaux ADAP'T dans les écoles (couloir à l'école maternelle Maurice Genevoix, portes et rampe à l'école maternelle Jean Bonnet, portes et portail à l'école Demay Vignier, portail à l'école Charles Jeune)

- sport, culture : gymnase de l'armandière (isolation extérieure des murs et toiture), gymnase de l'armandière (désamiantage du sol), toiture au dojo (reprise toiture eaux pluviales), chariot pour transport des grilles caddies, poursuite du badging, tennis extérieur (changement des grillages), organigramme clés au stade Lionel Charbonnier, équipements culturels ou sportifs (réflexion en cours autour de 6 projets : théâtre de plein air, salle convivialité rue creuse, locaux stockage au dojo, parkings, équipements espace scénique et salle de Montission)
- autres bâtiments communaux : Mairie (réaménagement de l'accueil, accessibilité des sanitaires, rideaux et Autocom), Maison des Capucins (isolation extérieure), mission d'expertise sur les problèmes récurrents en bâtiments, reprise de l'éclairage de l'église
- travaux en extérieur : Arboretum (2^{ème} tranche), parking des Crocettes, étude de raccordement au réseau sur les sites de la Maison de la Petite Enfance et Centre Technique Municipal, fontaine place de l'église (reprise étanchéité), démolition d'un bassin au lotissement de Montission, acquisition de panneaux entrée et sortie de ville, pompe des Espaces Verts, remplacement de deux baies de barnums
- provisions thématiques

* **Travaux d'aménagement de voirie de la tranche 3 rue de la Cerisaille** : ORLEANS METROPOLE et le bureau d'études PERENNE animeront la réunion publique le mardi 19 mars prochain à 19h à l'espace scénique pour échanger sur le projet avec les riverains : sécurisation des cycles et mise aux normes PMR des trottoirs, création de stationnements, apaisement de la circulation, reprise du carrefour avenue Antoine Carré/rue de la Cerisaille/rue Lancelot Barat.

* **Travaux de réaménagement de l'accueil de la Mairie** : rappel des objectifs du projet et des étapes réalisées pour aboutir à l'esquisse 4. Présentation des plans du projet lors de la prochaine commission travaux.



Madame LHOMME et Madame GRIVOTET expriment leur désaccord sur le choix des investissements proposés par la majorité municipale, et notamment celui de l'aménagement du RDC de l'Hôtel de Ville.

Frédéric DE KONINCK, Directeur Général des Services, apporte des précisions sur la dimension « aménagements liés à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents communaux », intégrée à ce projet examiné par le CHSCT de la collectivité.

Monsieur le Maire renvoie les échanges sur le contenu du projet en commission « Travaux » du début avril 2019, après nouveaux échanges en CHSCT et en groupe de travail *ad hoc*.

Madame LHOMME propose que la climatisation de la bibliothèque municipale et la pose de rideaux à l'étage, pour protéger les livres, soient intégrés au projet de budget 2019.

-----fin du compte rendu-----

Mme BERTHON demande quels équipements vont être renouvelés à la Salle de Montission. Monsieur MILOR indique qu'il s'agit des tables et des chaises.

Mme BERTHON estime qu'elles étaient encore en bon état.

Monsieur GIRAUDET indique qu'elles datent de 30 ans et qu'elles sont abîmées et difficilement déplaçables par le personnel.

Concernant l'arboretum, Madame GRIVOTET demande s'il y a un retour de la demande de subvention et s'il va être rattaché au projet Parc de Loire.

Monsieur BOIS indique qu'il n'y a pas de réponse pour la subvention et pour l'instant il n'est pas rattaché au projet Parc de Loire. Monsieur GIRAUDET indique que le fonctionnement de cet arboretum pourrait être repris par la Métropole.

Elle estime qu'il est dommage d'avoir mis autant d'argent (400 000 €) dans l'arboretum alors qu'il aurait pu être englobé dans le projet Parc de Loire.

Monsieur CHARPENTIER demande des précisions sur l'élaboration du budget d'investissement. Il se demande d'où sortent les chiffres, y a-t-il des devis de faits ? Monsieur GIRAUDET indique qu'il s'agit d'une évaluation des services. Monsieur MILOR souligne qu'il s'agit d'estimation.

Concernant le réaménagement de l'accueil de la Mairie, Monsieur CHARPENTIER demande d'où vient ce chiffre de 115 000 € puisqu'il est stipulé dans un courrier reçu début mars que le projet n'est pas encore tout à fait abouti et que les entreprises n'ont pas encore été consultées.

Monsieur BOIS indique que ces travaux ont été étudiés par le CHSCT et par un groupe de travail.

Au départ le montant prévu pour le réaménagement était de 200 000 €.

Petit à petit le chiffre diminue. Lors du dernier CHSCT le chiffre a encore baissé (on passerait en dessous des 100 000 €). Monsieur BOIS précise que le contrat avec le maître d'œuvre a été rompu car il ne correspondait plus à ce qui était prévu au départ (il ne sera payé que la moitié de la somme prévue). Il présentera l'évolution de ce projet dans les prochaines commissions de travaux.

Madame GRIVOTET indique que les échanges qui ont été faits lors de la Commission travaux n'ont pas été retranscrits dans le compte rendu.

COMMISSION COMMUNICATION DU 13 MARS 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 18 mars 2019)

M. MILOR présente le compte rendu :

1/ BUDGET 2019

Budget investissement prévisionnel 2019

- Présentation du budget.

2/ SAINT-JEAN-LE-BLANC INFOS

Sommaire SJLB Infos N°69 - Mai 2019

- Lecture du sommaire prévisionnel. Sur proposition de D. LHOMME, ajout d'un appel à bénévoles pour les cours de Français organisés par le CCAS. Remise des expressions politiques le 10 avril au plus tard.

3/ SUJETS DIVERS

a) Communication numérique et digitale

- Annonce de l'ouverture de la page Facebook le lundi 18 mars 2019. Annonce de la date faite aux adjoints et agents par mail et dans Agora le 12 mars. Annonce mail à faire le jour de la création à l'ensemble du conseil municipal, associations, réserve communale, ... Communiqué de presse prévu le lundi 18 mars. Article complet prévu par la suite : page Facebook et mise en lumière, par la même occasion, de l'accueil de stagiaires en mairie (ici la page Facebook a été créée par Thifaine Huchon, stagiaire au service communication jusqu'au 22 mars).
- Pose des 3 nouveaux panneaux lumineux au printemps
- Développement de l'application mobile courant été.

b) DICRIM

- Insertion dans le SJLB Infos N°69 d'un nouveau DICRIM, simplifié. Ce document sera intégré dans la double page centrale qui fera l'objet d'un dossier Spécial Risques Majeurs. Ce dossier évoquera le dispositif d'automate d'alerte Orléans Métropole, l'exercice inondation du 15 novembre 2018, la réserve communale, ... et insistera sur les nombreuses informations disponibles sur le site Internet : version complète du DICRIM, particularité de la commune, constitution préventive du kit familial de sécurité, ... Les versions simplifiée et complète du DICRIM seront disponibles en mairie, sur demande.

c) Rationalisation des flyers mensuels

- Suite à une demande du Comité de Jumelage d'imprimer et distribuer un flyer pour la recherche de familles d'accueil, le service communication a proposé de profiter du verso du flyer mensuel d'Avril 2019 pour réaliser cette communication. A des fins de rationalisation des moyens (papier, coûts d'impression et de distribution), cette expérience sera renouvelée chaque mois : le recto annoncera toujours l'agenda, le verso fera la lumière sur un sujet particulier à développer.

-----*fin du compte rendu*-----

COMMISSION FINANCES DU 14 MARS 2019

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 20 mars 2019)

M. MILOR présente le compte rendu :

1. FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX 2019

Il est proposé de conserver les taux d'imposition pour l'année 2019 au niveau de 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : **16,46 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,49 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **68,93 %**

M. SILBERBERG demande quelles sont les caractéristiques et les impacts de l'allègement de la taxe d'habitation.

Il est rappelé que cette mesure, votée lors de la loi de finances 2018, est neutre pour le budget des collectivités locales. En effet, l'Etat se substitue au contribuable local en payant sa taxe d'habitation à sa place (dégrèvement). Ce dégrèvement est progressif sur trois ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019, 100 % en 2020. Cette réforme permettrait à environ 80 % des foyers français d'être exonérés de la taxe d'habitation. Pour Saint-Jean-le-Blanc, 70 % des foyers seraient concernés par cet allègement fiscal.

Suite à la commission, il est possible d'apporter les précisions suivantes :

1/ Ce dégrèvement qui ne concerne que les résidences principales, intervient sur la base du revenu fiscal de référence (RFR). Si le revenu fiscal de référence de 2018 ne dépasse pas certains montants, les contribuables bénéficieront en 2019 d'un dégrèvement de 65 % ou un dégrèvement progressif lorsque le revenu fiscal dépasse légèrement les montants indiqués ci-dessous :

Source : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/suis-je-concerne-par-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation>

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 65 %
1 part	27 432 €
1,5 part	35 560 €
2 parts	43 688 €
2,5 parts	49 784 €
3 parts	55 880 €
3,5 parts	61 976 €

2/ Il n'y a pas de perte d'autonomie fiscale actuellement. Le calcul de la réduction est basé sur les taux 2017 et ne prend pas en compte une éventuelle hausse des taux. Aussi, la collectivité ne perdrait rien du supplément de ressource qu'elle tirerait d'une élévation du taux d'imposition. Le contribuable paierait la différence entre le dégrèvement effectué par l'Etat et la nouvelle imposition due à l'augmentation des taux.

Toutefois, la taxe d'habitation disparaîtra complètement pour tous les ménages à l'horizon 2021 – 2022. Nous ne savons pas encore comment sera financée cette mesure. Pour l'heure, une grande incertitude règne sur la compensation de cette perte pour les collectivités.

2. BUDGET COMMUNE 2019 : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2018

- Voir délibération

3. BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : BUDGET PRIMITIF 2019

- Balance budgétaire : voir délibération

Le détail des comptes de la proposition du BP 2019 a été étudié : voir ci-joint l'ensemble des tableaux correspondants et la note explicative annexée.

M. Giraudet s'interroge sur l'intérêt de l'investissement de la climatisation à la bibliothèque, en s'appuyant sur les 2 seuls mois concernés d'après lui (juillet-août) et sur son impact sur les coûts de fonctionnement induits...

M. Milor lui répond que cette climatisation est une demande récurrente : le projet a été repoussé dans le temps...Et il est bien clair que le changement climatique concerne désormais les mois de mai à septembre, pour le moins...Les coûts induits, quant à eux, devront être compensés par des économies ailleurs, ce qui est la pratique depuis plusieurs années sur l'ensemble de notre budget de fonctionnement...

4. BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2019 : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2018

- Ci-joint tableau

5. BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE : BUDGET PRIMITIF 2019

- Ci-joint note explicative.

-----*fin du compte rendu*-----

DELIBERATION n°2019-03-014

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE: SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Conseil Municipal,

Suite à la réunion commune de la Commission Finances et de la Commission Sports Associations, Jumelage du 27 février 2019,

SUR PROPOSITION conjointe et unanime de ces deux commissions,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

NOM	MONMANT SUBVENTION (€)
SOCIETE HORTICULTURE ORLEANS LOIRET	1 500,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800,00
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE CATM	200,00
UNION DES COMBATTANTS ST JEAN LE BLANC	800,00
LES AMIS DE KOMTOEGA	1 000,00
LES PETITS ZOUZOUX	500,00
PIROGUE 2000	700,00
COMITE DE JUMELAGE	9 000,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 45)	250,00
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU de férolles	70,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF JACQUES PREVERT	370,00
MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAINGY	70,00
COLLEGE JACQUES PREVERT VOYAGE	640,00
LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE	5 000,00
FETES ET LOISIRS	8 400,00
ASSOCIATION POUR LA MICRO-INFORMATIQUE (AMIS)	1 100,00
OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC	1 100,00
ZIKAK ASTER TWIRLING	2 400,00
SOCIETE DE TIR DU CERCLE CHARLES JEUNE	700,00
SAINT JEAN LE BLANC TENNIS	4 750,00
ASL JUDO JUJITSU MUSCULATION	12 500,00
LES AVENTURIERS DE L'ARC PERDU	1 700,00
SAINT JEAN LE BLANC BASKET	15 000,00
FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC	50 000,00
SAINT JEAN BIEN ETRE LOISIRS ACTIFS	1 400,00
ASSOCIATION GYMNASIQUE VOLONTAIRE	3 000,00
KARATE DO SAINT JEAN LE BLANC	7 500,00

SUD LOIRE TENNIS DE TABLE 45	2 700,00
DANSE DE SOCIETE ST JEAN LE BLANC	200,00
GOLF CLUB ALBIJOHANNICIEN	250,00
O.P. 45	10 000,00
HBC SAINT J'HAND BLANC	1 000,00
COMITE DEPTAL DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100,00
BULLES DE SONS	200,00
FEDERATION DES AVEUGLES DE France - VAL DE LOIRE (ex ASSOCIATION POUR AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS D'ORLEANS ET REGION)	130,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	150,00
SOS AMITIE CENTRE	200,00
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT JEAN LE BLANC	1 450,00
CLUB DE L'AMITIE SAINT JEAN	4 200,00
L'ESPOIR	100,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU LOIRET	100,00
	151 230,00

- les crédits nécessaires à la dépense figurent au budget primitif 2019, au compte 6574 = Subventions pour un montant total de 153 230 €.

* Nombre de membres en exercice	=29
* Nombre de membres présents	=25
* Nombre de suffrages exprimés	=27
* POUR	=27
* CONTRE	=0
* Blancs	=0
* Abstentions	=2

DELIBERATION n°2019-03-015

Rapporteur : M. MILOR

FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX 2019

Le Conseil Municipal,

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition établi par la Direction régionale des Finances Publiques du Centre et du Département du Loiret pour l'année 2019,

CONSIDERANT les montants portés sur cet état, notamment le produit de référence des taxes directes locales pour 2019,

CONSIDERANT le montant des allocations compensatrices revenant à la Commune,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances du 14 mars 2019,

DECIDE :

- **de stabiliser** les taux d'imposition relatifs à la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour la 17^{ème} année consécutive,
- **et de conserver** de ce fait les taux d'imposition pour l'année 2019 au niveau de 2018, à savoir :
 - Taxe d'habitation : **16,46 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,49 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **68,93 %**

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-03-016

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2018

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)

- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 les résultats provisoires de l'exercice 2018 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2018, conformément au tableau suivant :

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER			
Recettes de fonctionnement			8 523 183,00
Dépenses de fonctionnement			7 207 293,81
Résultat de l'exercice		Excédent	1 315 889,19
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)		Excédent	2 303 800,98
Résultat de clôture à affecter		Excédent	3 619 690,17
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement			2 099 058,89
Dépenses d'investissement			2 601 681,52
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		Déficit	-502 622,63
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		Déficit	-256 919,52
Résultat comptable cumulé : D001		Déficit	-759 542,15
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			802 042,51
Recettes d'investissement restant à réaliser			113 923,00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)			-688 119,51
Besoin réel de financement			1 447 661,66
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)			
En dotation en recettes d'investissement en réserves au			1 447 661,66
En excédent reporté à la section de fonctionnement			2 172 028,51
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			3 619 690,17
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté :	D001 : solde d'exécution N-1	R001 :
0	2 172 028,51	759 542,15	0
			R1068 :
			1 447 661,66

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 les résultats provisoires de l'exercice 2018, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2018, conformément au tableau figurant ci-dessus.

* Nombre de membres en exercice	=29
* Nombre de membres présents	=25
* Nombre de suffrages exprimés	=29
* POUR	=29
* CONTRE	=0
* Blancs	=0
* Abstentions	=0

Madame LHOMME indique qu'il n'y a pas le montant des taxes pour les entreprises.
Monsieur MILOR lui répond que c'est la Métropole qui les gère.

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE – ADOPTION

Monsieur MILOR expose :

Un budget construit selon les orientations budgétaires définies en Conseil Municipal le 26 février 2019 :

- des taux de fiscalité directe inchangés
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec maintien du service rendu au public et maintien du soutien aux associations
- un programme d'investissements nouveaux à hauteur de 3,03 m€ (y c attribution de compensation), soit 2,6 m€ d'équipements gérés directement par la commune.
- pas de nouvel emprunt

1 - LES RESULTATS 2018 POUR REPRISE ANTICIPEE

FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018</u>	<u>8 523 183,00</u>
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018</u>	<u>7 207 293,81</u>
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (EXCEDENT)</u>	<u>1 315 889,19</u>
<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2017 (002)</u>	<u>2 303 800,98</u>
<u>RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE 2018</u>	<u>3 619 690,17</u>

INVESTISSEMENT

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018</u>	<u>2 099 058,89</u>
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018</u>	<u>2 601 681,52</u>
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018 (DEFICIT)</u>	<u>- 502 622,63</u>
<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE A LA CLOTURE DE 2017 (001)</u>	<u>-256 919,52</u>
<u>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE 2018</u>	<u>- 759 542,15</u>

<u>RESULTAT FINAL DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)</u>	<u>2 860 148,02</u>
<u>REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES</u>	<u>113 923,00</u>
<u>REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES</u>	<u>802 042,51</u>
<u>DEFICIT SUR REPORTS</u>	<u>- 688 119,51</u>
<u>RESULTAT FINAL NET</u>	<u>2 172 028,51</u>

L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018 SUR 2019

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 619 690,17
Dotation en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (correspondant au solde des restes à réaliser moins le déficit d'investissement à couvrir)	1 447 661,66
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	2 172 028,51

BP 2019 – BALANCE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51
Recettes réelles	10 530 144,51
<i>dont excédent provenant du résultat antérieur</i>	2 172 028,51
Recettes d'ordre	640,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51
Dépenses réelles	7 607 180,51
Dépenses d'ordre	2 923 604,00
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	2 681 244,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 508 619,66
Recettes réelles	2 585 015,66
<i>dont reports</i>	<i>113 923,00</i>
Recettes d'ordre	2 923 604,00
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>2 681 244,00</i>
<i>dont dotation aux amortissements</i>	<i>242 360,00</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 508 619,66
Dépenses réelles	4 748 437,51
<i>dont nouvelles dépenses</i>	<i>3 946 395,00</i>
<i>dont reports</i>	<i>802 042,51</i>
Dépenses d'ordre	640,00
Solde d'exécution reporté (déficit 2018)	759 542,15

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 162 275,00
73 - IMPOTS ET TAXES	5 337 350,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 569 277,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 348 116,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS EXCEDENT	8 358 116,00
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 172 028,51
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 530 144,51
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51

Impôts et taxes
5 337 350 €
63,86%
Dotations et participations
1 569 277 €
18,78%
Produits des services (scolaires, culturels etc...)
1 162 275 €
13,91%
Autres produits de gestion courante (loyers, locations)
254 214 €
3,04%



Atténuations de charges
25 000 €
0,30%

Produits exceptionnels
10 000 €
0,12%

EVOLUTION DES RECETTES REELLES (hors excédent)

BP 2018		BP 2019
Impôts et taxes 5 047 823 €	+ 5,74 %	Impôts et taxes 5 337 350 €
Dotations et participations 1 650 713 €	- 4,93 %	Dotations et participations 1 569 277 €
Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 061 252 €	+ 9,52 %	Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 162 275 €
Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 221 503 €	+ 14,77 %	Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 254 214 €
Atténuations de charges 25 000 €	0 %	Atténuations de charges 25 000 €
Produits exceptionnels 38 801 €	- 74,23 %	Produits exceptionnels 10 000 €

BP 2018		BP 2019
Impôts et taxes 5 047 823 €	+ 5,74 %	Impôts et taxes 5 337 350 €

On trouve principalement :

- les contributions directes : revalorisation des bases et augmentation physique, **maintien des taux**
- la dotation de solidarité communautaire,
- la taxe sur l'électricité,
- la taxe sur les emplacements publicitaires
- la taxe additionnelle aux droits de mutation.

BP 2018		BP 2019
Dotations et participations 1 650 713 €	- 4,93 %	Dotations et participations 1 569 277 €

Diminution en raison de :

- la suppression du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires
- du montant du FCTVA sur les dépenses d'entretien moins important
- nouvelle baisse du FDTP

BP 2018		BP 2019
Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 061 252 €	+ 9,52 %	Produits des services (scolaires, culturels etc...) 1 162 275 €

Concessions cimetièrre

- Redevances des services à caractère culturel et sportif
- Redevances des services à caractère social : crèche et halte-garderie
- Redevances des services périscolaires
- Remboursement par ORLEANS METROPOLE des achats prévus pour l'entretien des espaces verts à hauteur de 64 %.
- **Des remboursements dus à la commune au titre des mises à dispositions de son personnel (CCAS, SIBAF et ORLEANS METROPOLE)**

2019 étant la deuxième année d'application de la convention de Mise à Disposition du Personnel à OMET, la recette a été réévaluée à la hausse, au regard du montant réalisé en 2018.

BP 2018		BP 2019
Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 221 503 €	+ 14,77 %	Autres produits de gestion courante (loyers, locations) 254 214 €

Prise en compte de la revalorisation des loyers et de la location de la salle des fêtes de Montission sur une année pleine, contrairement à 2018.

BP 2018		BP 2019
Atténuations de charges 25 000 €	0 %	Atténuations de charges 25 000 €

- Avoirs sur factures

Remboursements d'indemnités journalières sur accidents du travail et maladies professionnelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Montant du BP
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 627,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	149 149,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 526,00
66 - CHARGES FINANCIERES	7 800,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 720,00
DEPENSES REELLES HORS DEPENSES IMPREVUES	7 105 822,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	501 358,51
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 607 180,51
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 881 244,00
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 923 604,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 530 784,51

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

Charges de personnel
4 100 000 €
57,70%

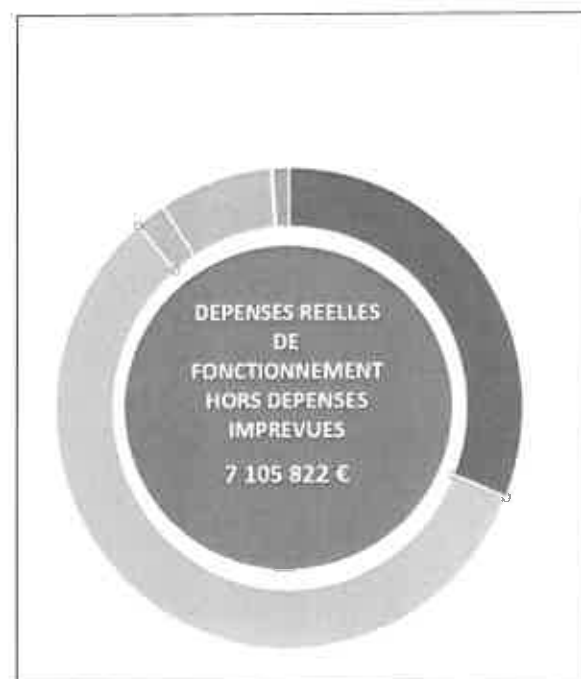
Charges à caractère général
2 207 627 €
31,07%

Autres charges de gestion courantes (notamment subventions)
558 526 €
7,86%

Atténuation de produits (AC et FPIC)
149 149 €
2,10%

Charges exceptionnelles
82 720 €
1,16%

Charges financières
7 800 €
0,11%



L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

BP 2018		BP 2019
Charges de personnel 4 200 000 €	- 2,38 %	Charges de personnel 4 100 000 €

La prévision prend en compte :

- L'effet flux entrées/sorties (suppression TAP, et coordinateur périscolaire, changement de personnel à la Petite enfance etc...)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2019, l'augmentation du taux d'accident du travail de 1,47 % à 1,52 %
- Le gel du point d'indice
- Les mesures relatives au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération)

21

EFFECTIFS

AU 1^{ER} JANVIER 2019

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	6	5,49
B	26	20,26
C	97	72,73
Autres (apprentis)	1	0,75
TOTAL	130	99,23
DONT TITULAIRES	71	67,08
DONT NON TITULAIRES	59	32,15

AU 1^{ER} JANVIER 2018

TOTAL	132	104,68
DONT TITULAIRES	75	71,38
DONT NON TITULAIRES	57	33,3

L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

BP 2018		BP 2019
Charges à caractère général 2 273 791 €	- 2,91 %	Charges à caractère général 2 207 627 €

Les postes faisant l'objet des **baisses les plus importantes** sont :

- Les combustibles et la maintenance (nouveau marché P1 P2 P3)
- Les rémunérations d'intermédiaires (fin des prestations TAP)
- Les frais de télécommunication (fin contrat SFR pour la fibre)

Les postes faisant l'objet des **hausse les plus importantes** sont :

- Les achats de prestations de service (restaurant scolaire notamment)
- L'entretien du matériel et matériel roulant (matériel vieillissant)
- Les frais de formation (formation membres CHSCT, 2 policiers municipaux, professionnalisation des assistantes maternelles)
- Les autres frais divers (contrôle de qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants)

23

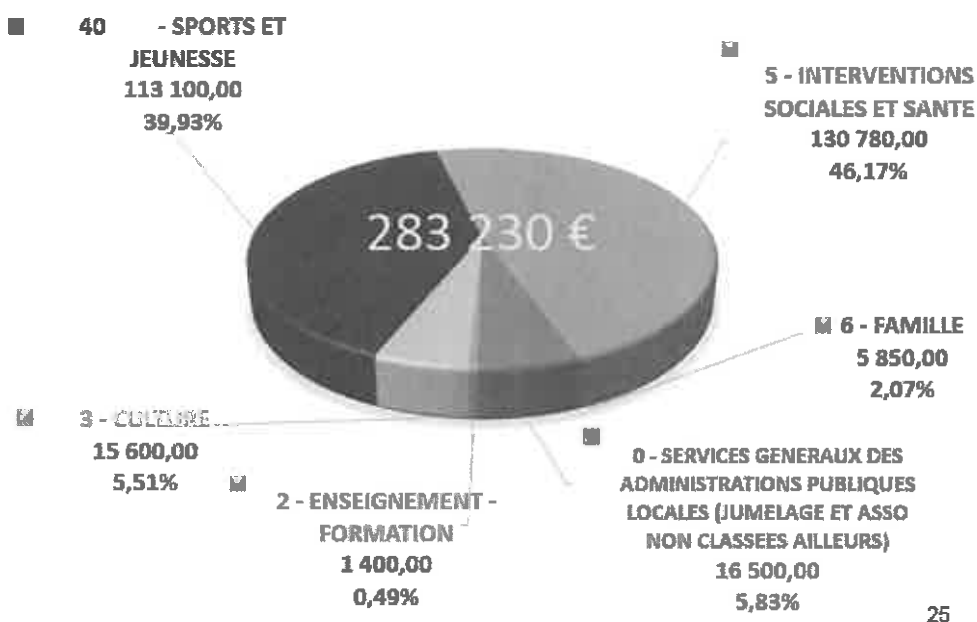
BP 2018		BP 2019
Autres charges de gestion courante 559 940 €	- 0,25 %	Autres charges de gestion courante 558 526 €

Sur ce chapitre, en quasi stabilité, on retrouve :

- Les indemnités Maire Adjoints
- Les créances admises en non-valeur et les créances éteintes
- Les contributions aux organismes de regroupement dont participation au SIBAF.
- La subvention au CCAS maintenue à 130 000 €
- Les subventions aux associations sont proposées en stabilité puisqu'elles s'élèvent au total à 153 230 € à comparer aux 153 314 € attribués en 2018.

24

LES SUBVENTIONS PAR FONCTION



L'EVOLUTION DE NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES)

BP 2018		BP 2019
Atténuation de produits 201 662 €	- 26,04 %	Atténuation de produits 149 149 €

- Baisse de 26,04 % en raison du versement en 2018 de la régularisation d'attribution de compensation de 2017 (101 683 €).
- Le FPIC est stabilisé à 77 106 €.
- L'Attribution de Compensation de fonctionnement a été fixée à 72 043 € depuis 2018.
- Comme en 2018, la collectivité ne paiera pas de pénalités « SRU » EN 2019

26

BP 2018		BP 2019
Charges financières 7 300 €	+6,85 %	Charges financières 7 800 €

- **Concerne les deux emprunts en cours et les intérêts courus non échus**

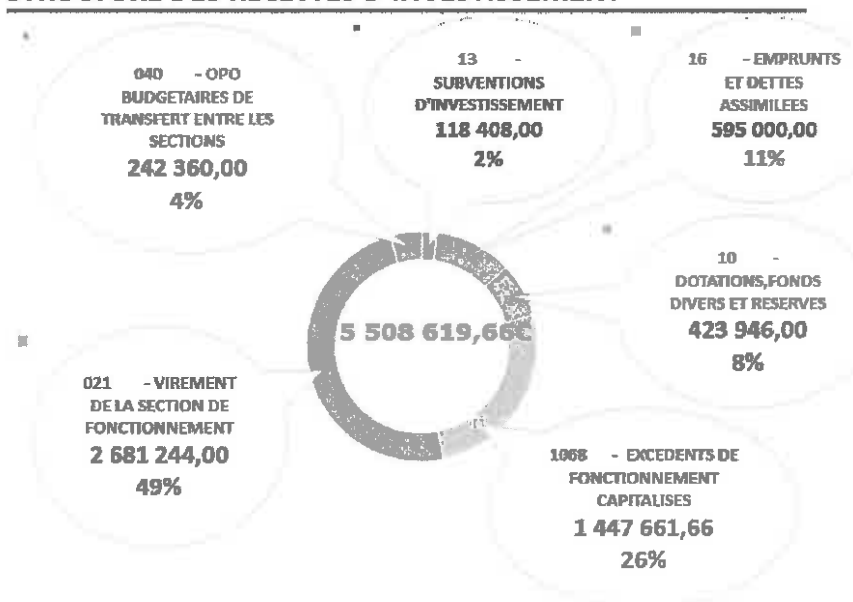
SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 485,00	113 923,00	118 408,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00		595 000,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	599 485,00	113 923,00	713 408,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 946,00		423 946,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 447 661,66		1 447 661,66
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 871 807,86	0,00	1 871 807,86
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 471 092,66	113 923,00	2 585 015,66
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00		2 681 244,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00		242 360,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 923 604,00	0,00	2 923 604,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394 698,66	113 923,00	5 508 619,66

STRUCTURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



CHAP 10 - LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS : 1 871 607,66 €

- **Fonds de Compensation de la TVA = 343 946 €**
évolue avec le volume d'équipement de l'exercice N-2. L'an passé la collectivité a reçu 154 208 €.
- **Taxe d'aménagement :**
s'applique lors du dépôt d'un permis de construire : estimée prudemment à 80 000 €.
- **Excédent de fonctionnement capitalisé = 1 447 661,66 €**
correspondant à la recette nécessaire pour :
 - ✓ combler le déficit d'investissement constaté en 2018 à savoir : 759 542,15
 - ✓ financer le montant des restes à réaliser de l'exercice 2018 à reporter sur 2019 soit 688 119,51 € (802 042,51 € en dépenses et 113 923 € en recettes).

32

CHAP 13 - LES SUBVENTIONS : 118 408 €

- dont 113 923 € en Restes à Réaliser
- 4 485 € en nouveaux crédits :

Une seule subvention est notifiée lors de l'élaboration de ce budget. Il s'agit de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée pour le préau réalisé en septembre 2018 à l'école maternelle Jean Bonnet.

CHAP 16 - LES EMPRUNTS ET DETTES : 595 000 €

La recette correspond au tirage effectué en fin d'année, après le placement du capital restant dû de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole, soit 595 000 €.

**CHAP 021 ET 040 - LES RECETTES D'ORDRE :
2 923 604 €**

L'autofinancement permettant de financer la majeure partie de l'investissement est composé :

- **Du virement de la section de fonctionnement**
(constitué de l'excédent des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement)
2 681 244 €

- **De la dotation aux amortissements**
(autofinancement obligatoire)
242 360 €

Les dépenses

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 040,00	28 998,00	197 038,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 063 347,00	479 150,22	1 542 497,22
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 405 300,00	8 796,67	1 414 096,67
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
<i>dont AC</i>	397 172,00	33 097,62	430 269,62
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS AC	2 636 687,00	768 944,89	3 405 631,89
DEPENSES D'EQUIPEMENT YC AC	3 033 859,00	802 042,51	3 835 901,51
020 - DEPENSES IMPREVUES	219 304,00	0,00	219 304,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	693 232,00	0,00	693 232,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	912 536,00	0,00	912 536,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 946 395,00	802 042,51	4 748 437,51
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SCTIONS	640,00		640,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	640,00	0,00	640,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	759 542,15	0,00	759 542,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 706 577,15	802 042,51	5 508 619,66

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

01	OPERATIONS NON VENTILABLES ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	397 172,00
-----------	--	-------------------

020	ADMINISTRATION GENERALE	
	TRAVAUX SUR HOTEL DE VILLE	116 000,00
	ACCESSIBILITE MAIRIE	36 750,00
	AUTOCOM MAIRIE	17 000,00
	BADGING	16 000,00
	RIDEAUX MAIRIE	11 600,00
	SANITAIRE RH	6 000,00
	EXPERTISE : FUITE A LA POSTE ET ODEURS AU LOCAL AMIS	3 000,00
	ETUDE RACCORDEMENT RESEAU SITES MPE ET CTM	2 000,00
	REMPLACEMENT DE DEUX BAIES DE BARNUM S	540,00

020	ADMINISTRATION GENERALE (suite)	
	PROVISION MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000,00
	PROVISION POUR ACQUISITION DE LOGICIELS (DEMATERIALIZATION)	10 000,00
	PROVISION IMPREVUS	7 000,00
	PROVISION POUR LOGICIEL	2 000,00
	PROVISION MATERIEL SERVICE MENAGE	1 000,00
	PROVISION MATERIEL CTM	5 000,00
		240 890,00

23	COMMUNICATION	
	3EME PANNEAU LUMINEUX (DOUBLE FACE)	19 800,00
	SIGNALETIQUE	10 000,00
	ACHAT APPLICATION MOBILE	5 000,00
	3 PANNEAUX AFFICHAGE LIBRE	3 200,00
	3 SUPPORTS PRESENTOIRS A DOCUMENTS	500,00
		38 500,00

TOTAL FONCTION 0 : 676 562 €

FONCTION 1 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

112	POLICE MUNICIPALE	
	REPLACEMENT D'UN VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE	27 720,00
	APPAREILS NUMERIQUES DE PROCES VERBAL	4 500,00
114	DEFENSE CIVILE	
	CAMERAS DE VIDEO PROTECTION	40 000,00
	PROVISION MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	2 000,00

TOTAL FONCTION 1 : 74 220 €

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

211	ECOLES MATERNELLES	
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	1 800,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE JEAN BONNET	1 200,00
	MATERNELLE JB PERISCOLAIRE : CASIER ATSEM + REFRIGERATEUR	550,00
	MATERNELLE JEAN BONNET : MATERIEL INFORMATIQUE	200,00
	MATERNELLE MAURICE GENEVOIX : RANGEMENTS VELOS	150,00
		3 900,00

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

212	ECOLES PRIMAIRES	
	JEAN BONNET ELEMENTAIRE : ISOLATION EXTERIEURE	110 000,00
	JEAN BONNET ELEMENTAIRE : DESAMIANTAGE + PEINTURE	21 800,00
	ELEMENTAIRE JEAN BONNET : TABLEAUX INTERACTIFS, ORDINATEURS ET VPI	14 016,00
	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR INSTALLATION PANNEAUX INTERACTIFS	6 000,00
	ELEMENTAIRE DVCJ : TABLEAUX INTERACTIFS	3 710,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE JEAN BONNET	2 500,00
	ENVELOPPE INVESTISSEMENT ELEMENTAIRE DVCJ	2 250,00
	DEMANDE EXCEPTIONNELLE RASED ELEMENTAIRE JEAN BONNET	1 898,00
		161 974,00

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT - FORMATION

213	TOUTES ECOLES	
	TRAVAUX AD'AP DANS LES ECOLES	150 000,00
	MAINTIEN A NIVEAU INFORMATIQUE DES ECOLES	5 000,00

TOTAL FONCTION 2 : 325 092 €

FONCTION 3 – CULTURE

321	BIBLIOTHEQUE	
	BOITE DE RETOUR DE PRÊT	4 000,00
		4 000,00
33	ACTION CULTURELLE	
	EQUIPEMENTS CULTURELS	553 150,00
	- RESTRUCTURATION ET SECURISATION DU THEATRE DE PLEIN AIR	
	- AMELIORATION LUMIERE, REFECTION SOL ESPACE SCENIQUE	
	- CLIMATISATION ET POSE DE RIDEAUX A LA BIBLIOTHEQUE	
	FRAIS D'ETUDES EQUIPEMENTS CULTURELS	72 000,00
	MOBILIER SALLE DES FETES DE MONTISSON	70 000,00
	ECLAIRAGE EGLISE	5 700,00
	MATERIEL D'EXPOSITION CHATEAU	3 500,00
	SONORISATION ESPACE SCENIQUE	3 500,00
	CHARIOT POUR TRANSPORT DES GRILLES	1 800,00
		709 650,00

TOTAL FONCTION 3 : 713 650 €

46

FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

411 SALLES DE SPORTS GYMNASE	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	617 150,00
- CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONVIVIALITE AU GYMNASE RUE CREUSE	
- EXTENSION DES LOCAUX DE STOCKAGE AU DOJO	
- PARKINGS SITE RUE CREUSE ET GYMNASE TRAVERS	
GYMNASE DE L'ARMANDIERE : ISOLATION EXTERIEURE ET TOITURE	140 000,00
FRAIS D'ETUDES EQUIPEMENTS SPORTIFS	59 040,00
CHANGEMENT LOGICIEL GESTION BADGING	15 000,00
TOITURE DOJO	15 000,00
GYMNASE DE L'ARMANDIERE : DESAMIANTAGE DU SOL DES BUREAUX	13 000,00
HARMONISATION BADGING	12 000,00
ACQUISITION DE MATERIEL A DISPOSITION DE LA VIE ASSOCIATIVE	5 000,00
SONO SALLE DE DANSE	3 000,00
	879 190,00

FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

40 SPORTS ET JEUNESSE - SERVICES COMMUNS	
MATERIEL D'EXPOSITION LEGER POUR FORUM DES ASSOCIATIONS	6 000,00
412 STADES	
ORGANIGRAMME CLES STADE LIONEL CHARBONNIER	7 820,00
414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	
SECURISATION TENNIS EXTERIEURS	35 800,00
421 CENTRE DE LOISIRS	
VISIOPHONE PORTILLON CENTRE DE LOISIRS RUE DU MOULIN	6 000,00
MOBILIER CENTRE DE LOISIRS	1 750,00
CONGELATEUR POUR DYNAMIK'ADOS	350,00

TOTAL FONCTION 4 : 936 910 €

FONCTION 6 – FAMILLE

64	CRECHES ET GARDERIES	
	HALTE GARDERIE : CHANGEMENT DU SOL + PEINTURE	13 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES HALTE GARDERIE	3 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRECHE	1 600,00

TOTAL FONCTION 6 : 17 600 €

FONCTION 7 – LOGEMENT

71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	MAISON DES CAPUCINS : ISOLATION EXTERIEURE	33 300,00
	PROVISION TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	15 000,00

TOTAL FONCTION 7 : 48 300 €

FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

821	EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	
	ACQUISITION DE PANNEAUX ENTREE ET SORTIE DE VILLE	5 800,00
	PROVISION ACQUISITION MOBILIER URBAIN	3 000,00
		8 800,00
822	VOIRIE COMMUNALE	
	TRAVAUX PARKING DES CROCETTES	63 400,00
	PROVISION TRAVAUX DE VOIRIE SUR ESPACES COMMUNAUX	10 000,00
		63 400,00

FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

823	ESPACES VERTS URBAINS	
	ARBORETUM (2EME TRANCHE)	120 000,00
	AMENAGEMENT DE TERRAIN A MONTISSON (DONT DEMOLITION BASSIN)	8 500,00
	PROVISION MATERIEL EV	5 000,00
	PROVISION PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 000,00
	POMPE EV : REMPLACEMENT VARIATEUR ET RESERVOIR SURPRESSION	2 225,00
		140 725,00
824	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	
	PROVISION RESEAUX D'ELECTRIFICATION	22 000,00
	FONTAINE PLACE DE L'EGLISE : REPRISE ETANCHEITE	6 600,00
		28 600,00

TOTAL FONCTION 8 : 241 525 €

52

LES DEPENSES D'ORDRE ET FINANCIERES D'INVESTISSEMENT

01	OPERATIONS NON VENTILABLES	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	759 542,15
	OPERAT.AFFERENTES OPTION TIRAGE LIGNE TRESORERIE	696 000,00
	DEPENSES IMPREVUES	219 304,00
	REMBOURSEMENT DES DEUX EMPRUNTS	97 432,00
	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT & ETAB NATIONAUX	370,00
	AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA REGION	270,00
71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	800,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE ET FINANCIERES	1 671 918,15

LES INVESTISSEMENTS A REALISER PAR ORLEANS METROPOLE VIA L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- Réalisation de la 3^{ème} tranche de la rue de la Cerisaille (avec le réseau d'eau potable) 526 000 €
- Réalisation de la rue de Rosette entre l'avenue Jacques Douffiagues et Saint-Denis-en-Val 445 000 €

INFORMATIONS SUR LES RATIOS

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	875,70	941
2	Produit des impositions directes/population	554,68	508
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	962,14	1 128
4	Dépenses d'équipement brut/population	349,24	257
5	Encours de dette/population	127,43	888
6	DGF/population	114,54	164

Population INSEE : 8 687 hab.

Population DGF : 8 742 5t

L'analyse du Tableau de ratios 2019 ramenés à la population, montre que la ville de Saint-Jean-le-blanc est faiblement endettée, comparativement aux moyennes de la strate. Sur les mêmes comparaisons, malgré des Recettes réelles de fonctionnement (dont la DGF) inférieures, et grâce à des Dépenses réelles de fonctionnement inférieures et des produits d'imposition directe légèrement supérieurs, la ville parvient à dépenser en équipements 36 % de plus que les villes de la strate.

En synthèse, le BP 2019 de la ville de Saint-Jean-le-Blanc est le fruit des efforts de tous, et le résultat des travaux réalisés en commun depuis octobre 2018 :

- dans tous les services
- dans toutes les commissions
- dans les Comités de Direction
- dans les Conseils d'Administration.

Conformément à nos engagements, et aux orientations budgétaires définies lors du dernier Conseil Municipal, le niveau de service rendu au public est maintenu, tout comme est confirmé

le soutien à nos associations. L'effort sur nos charges de fonctionnement est conforté : baisses de 2,91 % sur nos charges à caractère général et de 2,38 % sur nos charges de personnel. Nos recettes de fonctionnement hors excédent sont en amélioration de 3,89 %.

Grâce à ces efforts 2019 sur le fonctionnement, et à un résultat de fonctionnement 2018 supérieur à celui prévu, il a été possible d'inscrire en 2019 de nouveaux équipements à hauteur de 2 636 000 € (hors Attribution de Compensation d'Investissement). Parmi ceux-ci, 936 000 € seront consacrés au Sport et à la Jeunesse, ainsi que 713 000 € à la Culture, tous 2 poids lourds de nos investissements 2019.

Via notre Attribution de Compensation versée à la Métropole, la 3^{ème} tranche de la rue de la Cerisaille, ainsi que la rue de Rosette, seront réalisées à hauteur totale de 971 000 €.

Un focus sur les investissements de la ville lors des 2 dernières mandatures : dans la mandature précédente, il a été investi 16 M€ d'équipements nouveaux ; dans la mandature actuelle, il en sera investi 13 M€. Mais, dans l'ancienne mandature, nous avons bénéficié de 5 M€ de cessions, c'est-à-dire de ventes, contre 0,4 M€ dans l'actuelle mandature. En outre, nous avons perdu, en cumulé, depuis 2014, plus de 2,7 M€ de DGF, dans le cadre de la réduction des déficits publics. Donc, avec une perte de 7,3 M€, nous n'avons baissé notre effort d'équipements que de 3 M€ !

Tout ceci est le fruit, je le répète, des efforts de chacun, et d'une saine gestion des finances de la ville : ceci nous permet, en outre, de maintenir les taux de fiscalité au même niveau pour la 17^{ème} année consécutive, et de ne pas recourir à l'emprunt.

Que tous les intervenants des services et des commissions en soient remerciés. Et permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière pour Valérie GUIGNAT et sa Direction.

Le débat concernant le budget est ouvert :

Madame GRIVOTET estime que ce n'est pas une bonne chose de ne pas recourir à l'emprunt car la Commune est faiblement endettée et les taux d'intérêt sont bas ; elle précise que l'effet levier existe.

Il lui semble qu'on aurait pu emprunter un peu plus pour le restaurant scolaire quitte à augmenter la dette par habitant.

Elle ne votera pas de budget car il n'y a jamais aucune explication sur les travaux, sur les marchés...il n'y a aucune transparence.

Les choix faits concernant l'équipement ne sont pas bons notamment pour l'arboretum et le réaménagement de l'accueil de la mairie.

Elle souligne le manque de concertation, ce n'est pas comme ça qu'on peut gérer une commune et être au service de la population !

Elle est effarée par les budgets d'étude : notamment 72 000 € pour une étude sur un équipement sportif budgété à 600 000 €.

Il n'y a aucune opacité, aucune transparence, les documents demandés ne sont jamais présentés. Elle souligne que quand on cache des choses c'est que ces choses ne sont pas claires.

Monsieur MILOR précise que pour les emprunts, il n'emprunte pas juste pour le plaisir d'emprunter même si les taux sont bas.

Mme GRIVOTET rétorque qu'il s'agit juste d'un choix financier judicieux.

Mme LHOMME souhaite avoir des explications concernant les frais d'études de 72 000 € sur les équipements culturels et 59 000 € pour les équipements sportifs. Monsieur MILOR indique qu'il s'agit d'un pourcentage par rapport au montant des travaux.

Mme GRIVOTET estime qu'il serait préférable de ne pas à chaque fois faire intervenir des cabinets d'études. M. MILOR indique qu'on n'a pas le choix car ce sont des études précises qui demandent des compétences particulières.

M. BOIS adresse toutes ses félicitations à l'équipe financière et à Monsieur MILOR pour la présentation de ce budget.

Il précise que ce budget présente :

- une très grande maîtrise du fonctionnement.
- Des actions d'investissement pour 2019
- Suivi de l'entretien de tout le patrimoine mobilier
- Patrimoine scolaire, culturel, sportif et tous les lieux d'accueil sont maintenus en très bon état
- Voirie en très bon état
- Eau potable de grande qualité
- Dette par habitant sous les 130 €

Monsieur BOIS indique que les dépenses de la ville sont bien maîtrisées, que les investissements sont garantis et il invite l'assemblée à voter ce budget.

Madame LHOMME ne remet pas en cause le travail du service financier ; elle demande à quoi correspondent ces frais d'étude et quels sont les projets.

Monsieur BOIS souligne qu'il va y avoir un théâtre de verdure qui va être restructuré, une salle de convivialité installée à côté d'un gymnase...

Monsieur BOIS invite l'assemblée à voter le budget à main levée. Mme GRIVOTET n'est pas d'accord et demande le vote pour voter à bulletin secret.

12 personnes demandent le vote à bulletin secret, ce qui est accepté.

DELIBERATION n°2019-03-017

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE – ADOPTION

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2019 relative au débat d'orientations budgétaires 2019,

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2019 de la Commune proposé par Monsieur le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2019 s'établit comme il suit :

I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Montant du BP
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
70	- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 162 275,00
73	- IMPOTS ET TAXES	5 337 350,00
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 569 277,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	254 214,00
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
002	- EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 172 028,51
042	- OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	640,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 530 784,51

II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Montant du BP
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 207 627,00
012	- CHARGES DE PERSONNEL	4 100 000,00
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	149 149,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 526,00
66	- CHARGES FINANCIERES	7 800,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 720,00
022	- DEPENSES IMPREVUES	501 358,51
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 681 244,00
042	- OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 530 784,51

III – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 485,00	113 923,00	118 408,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	595 000,00		595 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 946,00		423 946,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 447 661,66		1 447 661,66
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 681 244,00		2 681 244,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	242 360,00		242 360,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 394 696,66	113 923,00	5 508 619,66

IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	NOUVEAUX CREDITS	RAR	Total budgété
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	168 040,00	28 998,00	197 038,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 063 347,00	479 150,22	1 542 497,22
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 405 300,00	8 796,67	1 414 096,67
204 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	397 172,00	285 097,62	682 269,62
020 - DEPENSES IMPREVUES	219 304,00	0,00	219 304,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	693 232,00	0,00	693 232,00
040 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SCTIONS	640,00		640,00
041 - OPO BUDGETAIRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INV. REPORTE	759 542,15	0,00	759 542,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 706 577,15	802 042,51	5 508 619,66

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- **d'adopter** le budget primitif 2018 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=29
* Nombre de membres présents	=25
* Nombre de suffrages exprimés	=25
* POUR	=11
* CONTRE	=14
* Blancs	=4
* Abstentions	=0

Monsieur BOIS indique que le budget n'est pas adopté.

DELIBERATION n°2019-03-018

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2018

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 les résultats provisoires de l'exercice 2018 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2018, conformément au tableau suivant :

RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Recettes de fonctionnement		2 764.71
Dépenses de fonctionnement		7 576.96
Résultat de l'exercice	Déficit	4 812.25
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	12 277.55
Résultat de clôture à affecter	Excédent	7 465.30
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		5 083,00

Dépenses d'investissement					0,00
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent				5 083,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent				5 083,00
Résultat comptable cumulé : D001	Excédent				10 166,00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)					0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser					0,00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)					0,00
Besoin réel de financement					0,00
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)					
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068					0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)					7 465,30
TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :					7 465,30
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT					
Section de fonctionnement			Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 7 465.30	D001 : solde d'exécution N-1	0.00	R001 : 10 166.00	R1068 : 0.00

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

DECIDE :

- de reprendre par anticipation au budget primitif 2019 les résultats provisoires de l'exercice 2018, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2018, conformément au tableau figurant ci-dessus.

* Nombre de membres en exercice	=29
* Nombre de membres présents	=25
* Nombre de suffrages exprimés	=27
* POUR	=27
* CONTRE	=0
* Blancs	=0
* Abstentions	=2

DELIBERATION n°2019-03-019

Rapporteur : M. MILOR

BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » - ADOPTION

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction M4 relative à la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial,

VU les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

VU la délibération du 27 septembre 2016 créant le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2019 concernant le débat d'orientation budgétaire 2019,

CONSIDERANT, le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » proposé par Monsieur l'Adjoint chargé des Finances,

CONSIDERANT que le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » s'établit comme il suit :

I RECETTES D'EXPLOITATION

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 000.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 465.30
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		<u>13 465.30</u>

II DEPENSES D'EXPLOITATION

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 660.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 222.30
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 500.00
042	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083.00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		13 465.30

III RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
040	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 166.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		15 249.00

IV DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>CHAPITRE</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>MONTANT</u>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 249.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		15 249.00

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances du 14 mars,

DECIDE :

- **D'adopter** le budget primitif 2019 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque », tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=29
* Nombre de membres présents	=25
* Nombre de suffrages exprimés	=27
* POUR	=27
* CONTRE	=0
* Blancs	=0
* Abstentions	=2

DELIBERATION n°2019-03-020

Rapporteur : M. MILOR

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances, expose que les communes peuvent solliciter une aide financière, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 (CRST) entre la région Centre- Val de Loire et Orléans Métropole.

A ce jour, 453 363 € de subventions sont pré-affectées à Saint Jean le Blanc.

Il est proposé de demander une subvention dans le cadre du CRST pour les opérations d'investissement suivantes :

1ère opération:

- Création d'un jardin aromatique en entrée de ville

2ème opération:

- Gestion différenciée des espaces verts

Le Conseil Municipal,

VU le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2015-2020 entre la Région Centre-Val de Loire et Orléans Métropole

CONSIDERANT qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre du CRST pour les travaux définis ci-après, et selon les modalités suivantes :

CATEGORIE – PROJETS	COUT HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT	REGION CRST
Création d'un jardin aromatique en entrée de ville	26 550 €	15 930 €	0.00 €	10 620 €
Gestion différenciée des espaces verts	6 400 €	3 840 €	0.00 €	2 560 €

SUR PROPOSITION de Monsieur l'adjoint délégué aux Finances,

DECIDE :

- **d'arrêter** les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessus,

- **de solliciter** l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au meilleur taux possible pour le programme de travaux concerné.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-03-021

Rapporteur : Mme HOUIS

DEMANDE DE SUBVENTION AU RESEAU D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du conseil Municipal du 30 janvier 2018 ayant décidé d'adhérer au REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),

CONSIDERANT la possibilité pour le RAM de demander une subvention auprès du REAAP du Loiret.

L'action portera sur le thème de la prévention des écrans chez les enfants. A ce titre, un partenariat avec les établissements scolaires permettra la mise en place d'interventions auprès des jeunes sur le temps scolaire. Une conférence en soirée sera proposée à destination de tous parents sur le thème général des écrans. Une deuxième sera axée sur le thème des jeux vidéos à destination des parents d'enfants de primaire ou collège. L'ensemble des actions sera mené durant les semaines de la parentalité, qui se dérouleront du 8 au 24 novembre 2019. Une demande de subvention portera sur cette action à hauteur de 3 000€ maximum selon les devis proposés.

DÉCIDE :

- **De demander** une subvention auprès de cette association

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-03-022

Rapporteur : Mme PEYROUX

CONVENTION INTERCOMMUNALE PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'ACTION MUTUALISEE « 1-2-3 TOUS PAREILS » DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention intercommunale portant sur l'organisation de l'action mutualisée « 1-2-3 tous pareils » et fixant notamment les objectifs, le descriptif de l'action, l'obligation de chaque ville participante ainsi que les modalités financières et d'évaluation.

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Jean-le-Blanc souhaite participer, dans le cadre de son adhésion au Contrat Local de Santé, à cette action sur le thème du handicap dans les accueils de loisirs.

CONSIDERANT que cette action se déroulera le 3 avril 2019 de 10h à 16h30 au domaine de la Brossette à Chanteau,

CONSIDERANT que chacune des 10 communes impliquées participeront à hauteur de 550 €,

DÉCIDE :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2019-03-023

Rapporteur : M. BOIS

PROJET PARC DE LOIRE – AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT L'INTERVENTION D'EPFLI SUR LE SITE BECOME – AVIS A DONNER

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'en 2012, le projet du Parc de Loire a été identifié comme un axe d'intervention de l'Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Foncier cœur de France dans la cadre d'un programme d'action foncière.

CONSIDERANT qu'une convention de portage foncier a été signée entre la Communauté d'Agglomération et l'EPFLI le 6 décembre 2016.

CONSIDERANT que le site BECOME, situé 6 levée des Capucins à Saint-Jean-le-Blanc cadastrée section AB n° 160, est identifié par la plan guide comme un futur espace dédié à des installations à vocation sportive ou de loisirs et qu'il convient de maîtriser cette parcelle.

CONSIDERANT qu'il apparaît utile de confier cette mission de portage foncier à l'EPFLI, par avenant à la convention en cours.

VU l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme stipulant qu'aucune opération de l'établissement public foncier ne peut être réalisée sans avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue.

DÉCIDE :

- **De donner un avis favorable à cette mission de portage foncier**
- **D'autoriser M. le maire à signer l'avenant à la Convention**

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Remerciements de M. SERVAIS pour l'organisation du grand débat dans la Salle de Montission.

Monsieur ASSELOOS demande au Maire ce qu'il va se passer suite au non vote du budget.

Monsieur BOIS ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet.

Monsieur ASSELOOS indique qu'il s'agit d'un vote de défiance. Ce n'est pas un vote contre le budget mais contre le maire.

Monsieur BOIS prendra les décisions nécessaires ultérieurement suite à ce non vote.

Monsieur CHARPENTIER regrette que le Maire n'ait pas accordé de remise gracieuse pour le mois de préavis à la famille MARZIN comme demandé lors du dernier conseil.

Monsieur CHARPENTIER ne trouve pas très heureux d'avoir remis en cause la bonne entente au sein de cette famille comme justificatif dans le courrier qui leur a été adressé.

Monsieur BOIS indique qu'il n'a rien à ajouter.

Madame GRIVOTET trouve lamentable qu'on baisse le loyer de l'inspection académique et qu'on refuse d'accorder une remise gracieuse à une personne dans le besoin.

Madame GRIVOTET indique qu'elle a appris dans la presse que la société GABRIEL était condamnée auprès du Tribunal. Elle souhaiterait savoir si la Mairie allait se porter partie civile dans cette affaire.

Monsieur BOIS répond que c'est une question qui est actuellement en pourparlers avec l'avocat de la ville.

Madame GRIVOTET indique qu'il y a eu une plainte déposée par un riverain suite à l'intrusion de personnes sur le site SGE par un trou dans la clôture. Ces personnes feraient un trafic.

Monsieur BOIS indique qu'il n'est pas au courant d'une plainte à ce sujet.

Monsieur CHARPENTIER revient sur la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. Il souligne que les gens sont pris en otage.

Monsieur BOIS indique que le nécessaire a été fait auprès de la Préfecture et que c'est Météo France et le BRGM qui prendront la décision. Les résultats seront connus en avril-mai.

Monsieur CORJON indique qu'il serait préférable de faire un recommandé pour prévenir les assurances.

Madame GRIVOTET demande des renseignements concernant les fossés jurés. Comment doivent-ils être nettoyés quand ils sont dans le domaine public, notamment celui se trouvant dans le lotissement des Champs Fleuris.

Monsieur BOIS indique qu'auparavant c'était le Bassin du Loiret qui s'occupait de l'entretien de tous ces anciens fossés jurés ; maintenant celui-ci s'est transformé en SAGE et est géré par la CLE.

La Métropole a également un service assainissement qui s'en occupe pour la partie publique.

Mme GRIVOTET demande pourquoi un courrier a été envoyé aux riverains du lotissement des Champs Fleuris en leur disant qu'Orléans Métropole n'était pas habilitée à intervenir car les fossés jurés se trouvaient sur le domaine privé alors qu'ils se trouvent sur le domaine public.

Monsieur BOIS indique que dans ce secteur l'emprise de ces fossés doit être sur une partie privée.

Monsieur CHARPENTIER demande ce qu'il va se passer suite au non vote du budget. Comment va vivre la Ville ?

Monsieur BOIS indique qu'il y a une ouverture de crédits de 25 % sur le budget d'investissement précédent. Cela ne va pas nous empêcher de fonctionner pour l'instant.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Monsieur Christian BOIS,
Maire



